



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
30 juin 2017
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2017
5-11 septembre 2017, New York
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour la République
de Moldova (2018-2022)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Considérations générales	2
II. Priorités du programme et partenariats	5
III. Administration du programme et gestion des risques.....	8
IV. Suivi et évaluation.....	9
 Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la République de Moldova (2018-2022)	10



I. Considérations générales

1. La République de Moldova est un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure sans littoral, de 2,9 millions d'habitants, dont le produit intérieur brut (PIB) par habitant s'élève à 1 822 dollars¹ et le taux de pauvreté atteint 41,9 % à 5 dollars par jour en parité de pouvoir d'achat². Toutefois, la croissance récente du pays a réduit la pauvreté et ouvert la voie à une prospérité partagée. Le taux d'extrême pauvreté est passé de 7 % à 3,1 % entre 2011 et 2013 (Banque mondiale), et le Fonds monétaire international prévoit une croissance de 4,5 % en 2017. Le coefficient de Gini révèle une tendance à la baisse de l'inégalité des revenus, et l'indice de développement humain était de 0,699 en 2016.

2. Le Gouvernement est déterminé à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la nouvelle stratégie nationale de développement à l'horizon 2030 est en parfaite conformité avec les objectifs de développement durable. Le Gouvernement, qui reconnaît la nécessité de consolider les cadres de planification et de budgétisation des politiques tout en renforçant l'intégration et la coordination horizontale et verticale, a demandé l'appui du PNUD dans ces domaines.

3. Les aspirations européennes du pays inspirent le programme de réforme du Gouvernement depuis 2009³ mais les progrès sont inégaux, entravés par l'instabilité politique, la contraction du commerce extérieur, la dévaluation de la monnaie et la corruption à grande échelle⁴. La modernisation de la fonction publique⁵ est freinée par la fragmentation du cadre réglementaire, les restrictions budgétaires et la faiblesse des institutions. Toutefois, les résultats de la République de Moldova annoncés dans le Rapport sur le développement humain⁶ de 2016 indiquent que les actions locales contribuent davantage au développement humain des zones les plus pauvres que les institutions guidées par les considérations politiques.

4. Le besoin persistant d'amélioration de la gouvernance, le manque de confiance dans les institutions publiques⁷ et les problèmes de cohésion sociale alimentent de profondes fractures entre communautés ethniques et linguistiques. Les femmes et les hommes, en particulier issus de groupes vulnérables, ne sont pas en mesure de faire valoir leurs droits de façon efficace. Le potentiel des jeunes est largement inexploité car ils sont peu enclins à s'engager dans le développement communautaire. La société civile, qui manque de moyens efficaces pour suivre la mise en œuvre des politiques et exercer des contrôles de responsabilité, n'est pas véritablement associée au débat public.

¹ FMI, Perspectives de l'économie mondiale, 2015.

² Banque mondiale, *Performance and learning review of the country partnership strategy for the period FY14-FY17*, 2015.

³ http://europa.eu/rapid/press-release_IP-16-2368_fr.htm?locale=FR.

⁴ Recul du 94^e au 103^e rang sur 175 pays en 2015 : <http://www.transparency.org/cpi2015>.

⁵ Comme prévu par le Gouvernement dans la stratégie de réforme 2016-2020.

⁶ Rapport sur le développement humain 2016 : Le développement humain pour tous, tableau 14 : Indicateur supplémentaire : perceptions du bien-être, p. 277.

⁷ http://ipp.md/public/files/Barometru/BOP_10.2016.pdf (en moldave).

5. La République de Moldova est confrontée à des défis démographiques parmi les plus redoutables d'Europe et d'Asie centrale, avec le taux de fécondité le plus faible, une population vieillissante et le taux d'émigration net le plus élevé⁸ de la région, qui se traduisent par un épuisement du capital social et par une hausse de l'exode des cerveaux. Le pays présente le plus faible taux d'emploi en Europe, en particulier dans les zones rurales. L'emploi des femmes est faible et l'écart de rémunération entre les sexes est important (13,2 % en 2015). Le taux d'emploi des Roms est inférieur de moitié à celui des autres groupes démographiques⁹.

6. Les réformes visant à stimuler la croissance et l'emploi sont entravées par un cadre réglementaire lacunaire et un accès limité aux débouchés économiques. Le modèle de croissance est porté par les revenus non issus du travail (prestations sociales, pensions, envoi de fonds), en particulier pour le quintile inférieur¹⁰, ce qui a pour effet d'accroître la vulnérabilité des plus défavorisés et d'empêcher le marché du travail d'intégrer ceux qui en ont le plus besoin. Les femmes chefs d'entreprise se heurtent à des obstacles traditionnels, ce qui limite leur contribution potentielle à la croissance. Le fossé entre populations urbaines et rurales s'est approfondi (86 % de la population pauvre vivait en milieu rural en 2015), tandis que l'écart entre les revenus et les conditions de vie s'est creusé, alimenté par la fragmentation territoriale du pays.

7. Bien que la République de Moldova se classe au 26^e rang sur 145 pays dans l'Indice mondial des disparités entre hommes et femmes, les femmes sont nettement sous-représentées aux postes de décision¹¹ et les normes patriarcales et stéréotypes sexistes entraînent des inégalités persistantes entre les sexes¹². La violence sexiste est généralisée et les institutions de l'État sont mal équipées pour la combattre¹³.

8. L'économie du pays, où la consommation d'énergie est deux fois supérieure à la moyenne de l'Union européenne (UE)¹⁴ est l'une des économies à plus forte intensité de carbone et les plus énergivores de la région. La République de Moldova importe 87 % de son énergie, ce qui représente un risque pour la sécurité énergétique. Les prix élevés de l'énergie et l'importance des dettes envers les fournisseurs étrangers font de la disponibilité de l'énergie à un coût abordable un sujet de préoccupation. Le Gouvernement s'est engagé à « verdir » le secteur de l'énergie en améliorant l'efficacité énergétique et en élevant la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique à 17 % à l'horizon 2020.

9. La pollution et la gestion non viable à terme des ressources naturelles révèlent la faiblesse de la gouvernance environnementale, qui pèse sur le développement durable du pays. Les terres érodées représentent 26 % du territoire dans son ensemble et 40 % des terres agricoles¹⁵, tandis que 5 % seulement des pâturages conservent une haute valeur biologique. Les pertes pour l'agriculture, imputables à

⁸ <http://statbank.statistica.md>.

⁹ Étude sur la situation des femmes et des filles roms en République de Moldova (*Study on the situation of Romani women and girls in the Republic of Moldova*), ONU-Femmes, PNUD et HCDH, 2014.

¹⁰ PNUD, Rapport régional sur le développement humain 2015.

¹¹ Rapport du PNUD sur l'égalité des sexes dans les élections en République de Moldova.

¹² Étude comparative sur le phénomène de la discrimination en République de Moldova, 2015.

¹³ Stratégie nationale pour l'égalité des sexes, 2016-2020.

¹⁴ Rapport sur l'inventaire national des gaz à effet de serre, 2013.

¹⁵ Stratégie environnementale 2014-2023.

la faiblesse des plans de gestion durable des pâturages, sont estimées à 53 millions de dollars par an. Les pratiques en matière de gestion des déchets sont obsolètes et inefficaces et présentent une menace pour la santé humaine. Les données de l'indice de gestion des risques (INFORM) mettent en évidence une exposition élevée aux sécheresses et aux inondations et une capacité amoindrie à faire face aux catastrophes. On estime que les événements catastrophiques pourraient entraîner la perte, pour le pays, de 10 % de son PIB par an et que les populations les plus touchées seraient les femmes et les pauvres en milieu rural.

10. Ces problèmes sont aggravés par le conflit prolongé dans la région de Transnistrie, qui reste isolée et fortement touchée par l'émigration, la détérioration des conditions économiques, l'incertitude politique et la dégradation de la qualité des services. Ces questions accentuent l'érosion progressive de la cohésion sociale au sein de la région et grèvent les efforts de réconciliation.

11. L'évaluation du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) a confirmé l'efficacité des résultats obtenus pendant le cycle de programmation 2013-2017 et mis en lumière l'avantage comparatif du PNUD en sa qualité d'intermédiaire impartial et de partenaire crédible et fiable. L'évaluation insiste sur la capacité du PNUD à mettre à profit ses compétences techniques de premier ordre, à proposer des orientations pertinentes et ciblées et à faire émerger des solutions novatrices à des problèmes complexes¹⁶. L'évaluation des résultats a confirmé que le PNUD, de concert avec le Gouvernement, l'UE et d'autres acteurs du développement, avait obtenu des résultats porteurs de transformation, à l'instar du renforcement des capacités des institutions publiques dans les trois branches de gouvernement, en favorisant la coopération Sud-Sud et le partage des compétences, en se positionnant comme fer de lance de l'application des innovations à l'élaboration des politiques et à la conception et la prestation de services, en promouvant la cohésion sociale et en renforçant la confiance au-delà de la fracture du conflit ou en créant des emplois tout en favorisant l'accès à des services sociaux de qualité pour plus de 500 000 personnes dans toutes les régions du pays, y compris la Gagaouzie, le district de Taraclia et la Transnistrie. Le *modus operandi* du PNUD en Transnistrie a été apprécié et salué par les partenaires extérieurs¹⁷.

12. Lors d'une intervention conjointe d'organismes des Nations Unies, le PNUD a engagé des organisations de la société civile et législateurs dans une vaste campagne de sensibilisation qui a abouti à l'adoption, en avril 2016, d'une loi novatrice sur l'égalité des sexes exigeant un quota de 40 % de femmes au sein du Gouvernement et sur les listes de candidats des partis politiques. Le PNUD a appuyé le premier refuge des rescapés de la violence domestique dans la région de Transnistrie. Il continuera d'associer la société civile à des campagnes de sensibilisation.

13. D'importants progrès ont été accomplis en matière de gestion de l'environnement, de résilience climatique et de développement sobre en carbone. Les principaux cadres de planification stratégique ont été créés avec l'appui du PNUD, y compris la stratégie de développement à faible intensité de carbone, que la République de Moldova a été la première à adopter dans le monde. Le pays a signé l'Accord de Paris et poursuit le processus de ratification avec le soutien du PNUD.

¹⁶ Évaluation finale du cadre de partenariat entre l'ONU et la République de Moldova pour la période 2013-2017.

¹⁷ Étude d'impact de l'Union européenne sur les mesures de confiance en République de Moldova, 2015.

L'adaptation aux changements climatiques a été intégrée dans les documents de politique générale pour les secteurs de l'agriculture, de l'énergie et des transports, tandis que la prise de décisions tenant compte des risques a été introduite au niveau des districts. Les interventions du PNUD dans le domaine des énergies renouvelables ont contribué à porter la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique de 5 % à 14 %. Ces efforts ont renforcé la sécurité énergétique du pays, relié 157 000 personnes au chauffage à un coût abordable et créé 150 emplois chez les opérateurs et les producteurs de biocombustibles. Le premier parc national du pays a été créé à Orhei, accroissant la part des zones protégées de 1 %.

II. Priorités du programme et partenariats

14. Le présent descriptif de programme de pays a bénéficié de larges consultations avec toutes les parties prenantes concernées. Il est pleinement conforme aux priorités nationales et à la volonté du pays de poursuivre le vecteur européen et d'atteindre les objectifs de développement durable. L'objectif global du programme découle de la vision, énoncée dans le PNUAD pour 2018-2022, d'un pays à l'abri de la pauvreté et la corruption, où les inégalités sont réduites et la cohésion sociale et l'inclusion renforcées, et où les droits de l'homme, l'égalité des sexes, l'état de droit, la viabilité environnementale et le bien-être de la population, au-delà de la fracture du conflit, sont encouragés et respectés. Le PNUD se concentrera sur trois des quatre axes du PNUAD : a) gouvernance, droits de l'homme et égalité des sexes; b) croissance économique durable, partagée et viable; c) viabilité et résilience environnementale.

15. Le programme fait fond sur les enseignements tirés du cycle précédent et souligne qu'il importe de : a) renforcer les activités de mobilisation, renforcer la résilience, investir dans les bonnes cibles, mener des campagnes de sensibilisation, mobiliser et obtenir l'appui des parties prenantes pour le programme de réforme, et générer une demande de changement; b) favoriser les synergies et les liens croisés entre programmes et projets; c) intégrer l'égalité des sexes, les droits de l'homme et la viabilité environnementale dans toutes les interventions; d) exploiter le potentiel de l'innovation, des technologies de l'information et des communications (TIC) et des mégadonnées pour élaborer des politiques et prendre des décisions fondées sur la connaissance des faits; e) mettre en place une infrastructure institutionnelle efficace, transparente, responsable et exempte de corruption; f) renforcer les mécanismes de participation et de responsabilisation tout en promouvant l'inclusion et la cohésion sociales.

16. L'alignement thématique sera élargi en affinant l'orientation du programme par un meilleur ciblage des groupes sous-représentés et marginalisés, de manière à ne laisser personne de côté. Le PNUD s'emploiera à toucher directement les segments les plus vulnérables de la société, y compris les femmes rurales et les jeunes, les chômeurs de longue durée, les personnes handicapées et les Roms, en les associant à la conception et à la mise en œuvre du programme. Les communautés et régions défavorisées à statut spécial, telles que la Gagaouzie, le district de Taraclia et la Transnistrie, continueront de recevoir une assistance sur mesure et adaptée au contexte visant à améliorer les moyens de subsistance, à renforcer la résilience, à établir la confiance entre les communautés, à soutenir le développement des

entreprises, à promouvoir la création d'emplois et les emplois verts et à fournir un accès à la justice et à des services sociaux de qualité.

Composante 1. Gouvernance, droits de l'homme et égalité des sexes

17. Ayant fait ses preuves en matière de renforcement des capacités, d'autonomisation des femmes, de sensibilisation et de dialogue politique, le PNUD inscrira son appui dans le cadre des objectifs de développement durable 5, 10 et 16. La capacité du Gouvernement, du Parlement et des organes représentatifs locaux (y compris l'Assemblée populaire de Gagaouzie) sera encore renforcée, ce qui permettra de mieux répondre aux besoins des communautés sous-représentées dans les processus décisionnels, comme les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les minorités ethniques, et de veiller à ce que leur voix soit entendue.

18. Le PNUD appuiera le programme de réforme du pays, y compris la réforme globale de l'administration publique et les réformes sectorielles¹⁸. L'intégrité institutionnelle et la transparence seront améliorées à tous les niveaux en tirant parti des TIC et de l'innovation, de la conversion et de la numérisation des processus opérationnels. La réalisation d'investissements ciblés permettra de renforcer l'intégrité et la transparence du système de passation des marchés publics. L'élaboration de politiques novatrices, ventilées et fondées sur des données, y compris en testant et en intensifiant le recours à des données alternatives non traditionnelles ou émanant de la société civile, renforcera les fondements d'une prestation de services publics efficace et accessible. Un portail national dédié aux objectifs de développement durable (moldova2030.gov.md) sera lancé en 2017 et servira de « foyer numérique » pour mobiliser le public sur le Programme 2030 et suivre les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs.

19. Le PNUD élargira son partenariat avec les partenaires de développement (Gouvernement suédois, organismes des Nations Unies et organisations de la société civile) pour faire avancer la mise en œuvre de la loi sur l'égalité des sexes en promouvant la participation des femmes aux postes de décision à tous les niveaux. Les efforts visant à renforcer l'état de droit, à promouvoir les droits de l'homme, y compris le droit de jouir du meilleur état de santé possible, et à améliorer l'accès à la justice et la sécurité des populations locales, en mettant l'accent sur les femmes et les groupes sous-représentés, seront renforcés. Des investissements ciblés seront réalisés pour élargir l'espace civique et la participation du public à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et à la prestation de services.

Composante 2. Croissance durable sans exclusion

20. L'assistance du PNUD sera orientée vers les objectifs de développement durable 1, 4, 5, 8, 9, 10, 11 et 16 en mettant l'accent sur la création d'emplois verts inclusifs et durables, sur le développement des entreprises fondé sur l'intégrité, sur la prestation de services transparente, responsable et efficace pour tous et sur un accès égal et équitable aux perspectives économiques. Souhaitant ancrer ses interventions dans la nouvelle stratégie pour l'emploi, le PNUD, avec le concours de l'Organisation internationale du Travail et du Ministère de la protection sociale et du travail, de l'Agence nationale pour l'emploi et du Gouvernement suisse, entend créer un environnement propice à l'emploi formel et novateur et aux emplois verts décents en catalysant l'investissement en faveur de moyens de subsistance durables

¹⁸ Par exemple, réforme de la police, système de santé publique, système de justice, etc.

et résilients sur l'ensemble du territoire, au-delà de la fracture du conflit. De nouveaux outils de prévision des tendances du marché du travail seront mis en place pour remédier à l'inadéquation des qualifications. L'appui à la transformation économique structurelle sera aligné sur le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024.

21. Du côté de l'offre, le PNUD appuiera les groupes ayant un accès limité au marché du travail, notamment, mais pas exclusivement, les jeunes, les femmes, les personnes handicapées et les minorités ethniques, en les aidant à tirer parti de l'enseignement et la formation professionnelle, en améliorant l'accès au financement et en renforçant les liens entre les régimes de protection sociale, les mesures favorisant l'emploi et les services publics. Déterminé à obtenir des résultats porteurs de transformation en matière d'égalité des sexes, le PNUD s'emploiera à renforcer les politiques visant à faire tomber les obstacles à l'intégration des femmes sur le marché du travail en luttant contre les stéréotypes sociaux, en garantissant l'accès à des services abordables, en réglant la question du travail domestique non rémunéré et en promouvant l'accès des femmes aux systèmes de soutien à l'entrepreneuriat.

22. Soucieux d'améliorer l'accessibilité des services publics locaux dans certaines régions géographiques, le PNUD renforcera les capacités des autorités locales à mobiliser des groupes cibles et membres des communautés locales autour de la planification, de la prestation et du suivi des services. Priorité sera donnée à l'autonomisation des populations locales, en mettant l'accent sur les femmes et les groupes marginalisés. Le PNUD s'appuiera sur son avantage comparatif pour élargir les interventions de développement multisectorielles tenant compte des séquelles du conflit et des risques dans les régions dotées d'un statut spécial (y compris en Gagaouzie et en Transnistrie).

Composante 3. Changements climatiques, environnement et énergie

23. En organisant les interventions autour des objectifs de développement durable 5, 8, 11, 12, 13, 15 et 16, le PNUD fera davantage avancer le développement à faible émission de carbone, résilient face aux changements climatiques et tenant compte des risques conformément aux engagements pris dans l'Accord de Paris d'appuyer un cadre politique propice. Le développement urbain vert et résilient sera encouragé par le biais de plans d'aménagement du territoire et d'urbanisation tenant compte de la problématique hommes-femmes et respectueux de l'environnement, ainsi que par la création d'un laboratoire d'innovation « ville verte » visant à promouvoir les solutions de développement alternatives à faible intensité de carbone dans les infrastructures municipales. La capacité d'adaptation aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles du gouvernement central et des collectivités locales sera renforcée. Le PNUD, par le biais d'interventions ciblées en matière de gestion des déchets, y compris médicaux et chimiques, aidera les institutions publiques à se conformer aux normes internationales relatives à la gestion des déchets dangereux. En s'associant aux institutions financières internationales pour accéder au financement de l'action climatique, le PNUD traitera les questions liées à la pauvreté énergétique en libérant le marché de la modernisation du bâtiment et en augmentant la production d'énergie renouvelable, ce qui contribuera également à la croissance durable et à la création d'emplois.

24. La mise en œuvre du nouveau programme de pays quinquennal s'appuiera sur la poursuite du partenariat solide avec le Gouvernement et les autorités locales, y

compris sur le partage des coûts. Le PNUD élargira la coopération avec les principaux partenaires de développement, les organismes des Nations Unies, le secteur privé, le milieu universitaire et la société civile, et étudiera plus avant l'engagement de la diaspora dans le développement du pays. Le programme bénéficiera de la coopération Sud-Sud et triangulaire, dans une perspective de transfert de technologies et de compétences, en faisant évoluer la coopération au-delà de l'échange de connaissances pour conclure des partenariats durables et obtenir des résultats concrets susceptibles de changer la vie de la population. Les réalisations en matière d'encouragement de l'innovation, de renforcement de la confiance et de promotion des énergies renouvelables ont déjà été communiquées par le biais des réseaux du PNUD. Le pays tirera les enseignements de l'expérience d'adhésion de nouveaux États membres de l'Union européenne lors d'échanges entre pairs, notamment sur l'amélioration des processus-métier afin de répondre aux besoins des clients. Les produits axés sur le savoir tels que le rapport national sur le développement humain et les notes d'orientation seront utilisés pour favoriser la meilleure compréhension des défis liés au développement en vue d'instaurer un dialogue politique sans exclusive. S'inspirant des mécanismes de l'initiative réussie intitulée « Unis dans l'action » et de l'expertise des partenaires des Nations Unies, le PNUD veillera à ce que les activités du système des Nations Unies soient bien coordonnées et complémentaires.

III. Administration du programme et gestion des risques

25. Le programme sera exécuté à l'échelon national. Toutefois, dans des circonstances exceptionnelles et en consultation avec le Gouvernement et le siège du PNUD, l'exécution directe pourra être utilisée, en s'appuyant sur les solides capacités du bureau de pays, pour obtenir de meilleurs résultats. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera utilisée pour gérer les risques financiers. Conformément à la décision 2013/9 du Conseil d'administration, les définitions et les classifications des coûts pour le programme et l'efficacité au regard du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

26. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. La manière dont les responsables doivent rendre compte, aux niveaux du pays, de la région et du siège, des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays est précisée dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations du PNUD ainsi que dans le cadre régissant les contrôles internes.

27. Le PNUD assumera la responsabilité commune du programme, notamment par le biais d'une mobilisation conjointe des ressources, aux côtés de la Chancellerie d'État, qui sera l'autorité nationale de coordination. Le partenariat stratégique et substantiel avec les donateurs traditionnels (UE, Gouvernements suédois et suisse, notamment) sera encore encouragé tout en associant de nouveaux donateurs et en poursuivant la percée en matière de partage des coûts entre les échelons national et local ou régional. Les institutions financières internationales et le secteur privé offrent des perspectives prometteuses dans le domaine du financement mixte en faveur de l'efficacité énergétique et du climat.

28. Les plans de travail conjoints d'organismes des Nations Unies, conçus en collaboration avec des partenaires nationaux, seront les principaux instruments de planification et d'établissement de rapports. Le bureau de pays mettra l'accent sur le renforcement de l'efficacité des procédures d'approvisionnement et l'élargissement de la participation du gouvernement aux coûts dans des domaines clefs (par exemple, la santé ou les affaires intérieures). Priorité sera donnée, dans les programmes et les activités opérationnelles, à l'intégration des questions relatives à l'égalité des sexes, à la diversité (accessibilité) et à l'écologie.

29. Les principaux risques extérieurs pesant sur la mise en œuvre du programme émanent du manque de cohésion sociale et des divisions politiques, conjuguées à la faiblesse des capacités à mettre rapidement en œuvre les réformes structurelles attendues depuis longtemps. Le PNUD s'emploiera à suivre la situation de près, à introduire l'indice de cohésion sociale et de réconciliation et à mettre en œuvre un développement tenant compte des risques dans tous les domaines. La situation politique et les conditions de sécurité dans la région de Transnistrie étant susceptibles d'entraver les interventions de renforcement de la confiance, le PNUD procédera avec prudence en veillant à conserver une stricte impartialité dans ses rapports avec les autorités locales. Eu égard à l'ambitieux programme de mobilisation des ressources, le bureau de pays s'appuiera sur l'avantage comparatif de sa qualité de partenaire fiable et résolu et explorera toutes les perspectives avec les donateurs traditionnels et sources non traditionnelles, y compris celle du financement mixte.

IV. Suivi et évaluation

30. Les indicateurs de résultats et de produits ont été soigneusement sélectionnés pour garantir l'efficacité de leur mesure et de leur suivi. Certains indicateurs sont directement alignés sur le Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du PNUD, tandis que d'autres dépendent de données produites au niveau national et de rapports annuels sur les objectifs de développement durable. Le PNUD continuera à s'appuyer sur des évaluations pour prendre des décisions en matière de programmation. Les évaluations porteront sur les résultats plutôt que sur chaque projet afin de renforcer encore la mise en œuvre d'une démarche intégrée axée sur des problèmes spécifiques.

31. Les capacités du Bureau national des statistiques seront renforcées afin de produire des données répondant aux besoins des utilisateurs, d'éclairer la prise de décisions et de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. L'accent sera mis sur la production de données ventilées, la volonté de « ne laisser personne de côté » et le respect du calendrier. Des approches novatrices seront mises en œuvre : utilisation des mégadonnées, essais contrôlés avec répartition aléatoire des sujets et utilisation de scénarios futurs (prévoyance) pour la planification des programmes. Le marqueur politique égalité hommes-femmes du PNUD sera utilisé pour suivre les dépenses et améliorer la prise de décisions, avec comme ambition d'investir au moins 15 % du budget du bureau de pays dans les interventions visant à obtenir des résultats en matière d'égalité des sexes.

Annexe. Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la République de Moldova (2018-2022)

Priorité ou objectif national : Un État fort doté d'institutions transparentes, exemptes de corruption et efficaces, la primauté du droit, un système de justice axé sur les personnes, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et le renforcement de la cohésion sociale au bénéfice des besoins des populations.

Objectifs de développement durable : 5, 10 et 16

Réalisation 1 énoncée dans le PNUAD : La population de la République de Moldova, en particulier ses membres les plus vulnérables, demande et bénéficie d'une gouvernance démocratique, transparente et responsable, de politiques publiques tenant compte des disparités entre les sexes, axées sur les droits de l'homme et fondées sur des faits, de services équitables et d'institutions publiques efficaces, rationnelles et disponibles.

Réalisation correspondante du plan stratégique : Il est répondu aux attentes des citoyens en ce qui concerne la liberté d'expression, le développement, l'état de droit et le respect du principe de responsabilité, grâce à des systèmes de gouvernance démocratique plus solides.

<i>Indicateur(s) de réalisation, niveau(x) de référence et niveau(x) cible(s)</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)</i>
<p>Indicateur : Pourcentage de personnes ayant confiance dans les institutions de gouvernance (Parlement, Gouvernement, Justice) par sexe et statut urbain/rural</p> <p>Niveaux de référence (2016) :</p> <p>Parlement : Total : 5,9 % ; Hommes/femmes : 6,9 %/5,2 % ; Urbain/rural : 4,8 %/7,0 %</p> <p>Gouvernement : Total : 9,2 % ; Hommes/femmes : 10,3 %/8,3 % ; Urbain/rural : 7,8 %/10,3 %</p> <p>Justice : Total : 7,8 % ; Hommes/femmes : 9,1 %/6,7 % ; Urbain/rural : 7,5 %/8,0 %</p> <p>Niveaux cibles (2022) :</p> <p>Parlement : Total : 20 % ; Hommes/femmes : 20 %/20 % ; Urbain/rural : 20 %/20 % ;</p> <p>Gouvernement : Total : 25 % ; Hommes/femmes : 25 %/25 % ; Urbain/rural : 25 %/25 % ;</p> <p>Justice : Total : 25 % ; Hommes/femmes : 25 %/25 % ; Urbain/rural : 25 %/25 % ;</p>	<p>Baromètre de l'opinion publique (semestriel)/Institut pour la politique publique</p>	<p>PRODUIT 1.1 : Renforcement des fonctions législatives et des fonctions de contrôle et de représentation du Parlement sensibles aux besoins des groupes marginalisés et sous-représentés grâce à la participation constructive de ce dernier</p> <p>Indicateur 1.1.1 : Mesure dans laquelle le Parlement a amélioré les capacités de son administration et de ses ressources humaines, nécessaires pour assumer ses mandats en matière de législation, de contrôle et de représentation¹⁹</p> <p>Niveau de référence (2016) : 3</p> <p>Niveau cible : 4</p> <p>Moyens de vérification : Rapports du PNUD</p> <p>Indicateur 1.1.2 : Part des initiatives politiques visant à répondre aux besoins des groupes marginalisés et sous-représentés, consultés par le Parlement avec les organisations de la société civile et d'autres groupes intéressés</p> <p>Niveau de référence (2016) : 11,4 % ; Niveau cible : 30 %</p> <p>Moyens de vérification : Rapports annuels du Parlement</p>	<p>Parlement Gouvernement Centre national de lutte contre la corruption Société civile</p> <p>Gouvernements de la Norvège, de la Suède, des États-Unis ONU-Femmes</p>	<p>Ressources ordinaires : 900 000</p> <hr/> <p>Autres : 25 600 000</p>

¹⁹ Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 2.1.1.A.1.1.

<i>Indicateur(s) de réalisation, niveau(x) de référence et niveau(x) cible(s)</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)</i>
<p>Indicateur : Ménages et entreprises confrontées à la corruption au cours des 12 derniers mois, en pourcentage des personnes interrogées</p> <p>Niveaux de référence (2015) : Ménages 24 %; Entreprises 24 %</p> <p>Niveaux cibles (2022) : Ménages 12 %; Entreprises 14 %</p>	<p>Enquête semestrielle sur la corruption en République de Moldavie, Transparency International</p>	<p>Indicateur 1.1.3 : Les listes électorales nationales contiennent un minimum d'erreurs grâce à l'interopérabilité avec les principaux registres de population.</p> <p>Niveau de référence (2016) : Non</p> <p>Niveau cible : Oui</p> <p>Moyens de vérification : Rapports de la Commission électorale centrale</p>		
<p>Indicateur : Proportion de femmes et d'hommes élus ou nommés au Parlement, au Gouvernement et dans les administrations publiques locales</p> <p>Niveaux de référence :</p> <p>Membres du Parlement (2016)</p> <p>Femmes/hommes : 21,8 %/77,2 %</p> <p>Gouvernement (2016)</p> <p>Femmes/hommes : 21 %/79 %</p> <p>Maires (2015)</p> <p>Femmes/hommes : 20,6 %/79,4 %</p> <p>Conseillers municipaux (2015)</p> <p>Femmes/hommes : 30 %/70 %</p> <p>Conseillers de district (2015)</p> <p>Femmes/hommes : 18,5 %/81,5 %</p> <p>Niveaux cibles (2022) :</p> <p>Parlement Femmes/hommes : 40 %/60 %</p> <p>Gouvernement Femmes/hommes : 40 %/60 %</p>		<p>PRODUIT 1.2 : Politiques adaptées, fondées sur des données factuelles et tenant compte des droits de l'homme et de l'égalité des sexes, et institutions transparentes d'une grande intégrité</p> <p>Indicateur 1.2.1 : Nombre de nouveaux projets de démonstration de l'engagement civique par le biais de modèles novateurs déployés par les partenaires nationaux</p> <p>Niveau de référence (2016) : 0</p> <p>Niveau cible (2021) : 2 projets novateurs</p> <p>Moyens de vérification : Rapports du PNUD</p> <p>Indicateur 1.2.2 : Proportion de la disponibilité des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable élaborés au niveau national, avec ventilation totale en fonction de la cible nationale</p> <p>Niveau de référence (2016)²⁰ : Données ventilées disponibles pour 35 % des indicateurs mondiaux, partiellement disponibles pour 15 %</p> <p>Niveaux cibles (2022) : 45 % disponibles, 30 % partiellement disponibles</p> <p>Moyens de vérification : Bureau national des statistiques</p>		

²⁰ Données de référence selon l'examen initial (2016) de la disponibilité et la pertinence des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable pour la République de Moldova. Les chiffres seront actualisés dans les examens annuels du PNUAD lorsque la nationalisation des objectifs sera achevée (après mars 2017).

Indicateur(s) de réalisation, niveau(x) de référence et niveau(x) cible(s)	Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)
Maires Femmes/hommes : 30 %/70 %		Indicateur 1.2.3 : Nombre de nouvelles politiques tenant compte des droits de l'homme et de l'égalité des sexes		
Conseillers municipaux Femmes/hommes : 40 %/60 %		Niveau de référence (2017) : 2 (stratégie de décentralisation et stratégie pour l'emploi)		
Conseillers de district Femmes/hommes : 40 %/60 %		Niveaux cibles (2022) : 5		
Indicateur : Proportion des indicateurs de développement durable élaborés au niveau national, avec ventilation totale en fonction de la cible nationale		Moyens de vérification : Rapports du PNUD		
Niveau de référence (2016) : Données ventilées disponibles pour 35 % des indicateurs mondiaux des objectifs de développement durable, partiellement disponibles pour 15 % et manquantes pour 50 % des indicateurs		Indicateur 1.2.4 : Part des mesures de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption (2017-2020) mises en œuvre		
Niveaux cibles (2022) : 50 % disponibles, 30 % partiellement disponibles		Niveau de référence (2016) : 0 %		
Indicateur : Recul de la discrimination (non-acceptation) des groupes sociaux vulnérables à la discrimination		Niveau cible : 70 %		
Niveaux de référence : Distance sociale vis-à-vis des :		Moyens de vérification : Rapports du Centre national de lutte contre la corruption		
personnes souffrant de handicaps physiques – 2,2; personnes présentant des déficiences intellectuelles ou psychosociales – 3,6; Juifs – 2,3; minorités religieuses, non musulmanes – 2,3; Roms – 3,1; Musulmans – 3,3; personnes d'ascendance africaine – 3,1; ex-détenus – 3,6; personnes vivant avec le VIH – 4,3; personnes LGBT – 5,2.		PRODUIT 1.3 : Renforcement de la représentation des femmes aux postes de décision, en mettant particulièrement l'accent sur les femmes roms²¹ et les jeunes femmes		
		Indicateur 1.3.1 : Nombre de femmes, avec proportion de femmes jeunes et de femmes roms, bénéficiant de mesures privées ou publiques d'appui à l'accès des femmes aux postes de direction ²²		
		Niveau de référence : 812/15 % de jeunes femmes/1 % de femmes roms		
		Niveau cible (2022) : 2 000/30 %/5 %		
		Moyens de vérification : Rapports de la société civile		

²¹ Les femmes roms sont proposées comme groupe cible, compte tenu de leur marginalisation spécifique, comme indiqué dans les considérations générales.

²² Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 4.4.2.A.1.1

<i>Indicateur(s) de réalisation, niveau(x) de référence et niveau(x) cible(s)</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)</i>
<p>Niveaux cibles : D'ici à 2022, distance sociale réduite comme suit :</p> <p>personnes souffrant de handicaps physiques – 1,9; personnes présentant des déficiences intellectuelles ou psychosociales – 3,2; Juifs – 2,0; minorités religieuses, non musulmanes – 2,0; Roms – 2,8; Musulmans – 3,0; personnes d'ascendance africaine – 2,8; ex-détenus – 3,2; personnes vivant avec le VIH – 3,8; personnes LGBT – 4,5</p>	<p>Étude sur la perception de l'égalité (semestrielle)/HCDH</p>	<p>Indicateur 1.3.2 : Loi sur les quotas avec dispositions sur le placement tenant compte de l'égalité des sexes</p> <p>Niveau de référence (2016) : Non</p> <p>Niveau cible : Oui</p> <p>Moyens de vérification : Base de données sur la législation</p>	<p>Ministère de la justice Bureau du Procureur général, Institut national de la justice Partenaires de développement Société civile</p>	
		<p>PRODUIT 1.4 : Les femmes et les hommes, y compris des groupes minoritaires et marginalisés, jouissent de l'état de droit et de la protection des droits de l'homme garantis par des institutions sans exclusive.</p>		
		<p>Indicateur 1.4.1 : Perception de l'étendue de la jouissance du droit à un procès équitable</p> <p>Niveau de référence (2016) : Femmes – 22,7 %, populations rurales – 12,1 %, chômeurs – 8,1 %; personnes handicapées – 13 %, Roms, groupes religieux, LGBT – 10 %</p> <p>Niveau cible (2022) : Femmes – 27 %, populations rurales – 12,1 %, chômeurs – 10 %, personnes handicapées – 18 %, Roms, groupes religieux, LGBT – 15 %</p>		
		<p>Moyens de vérification : Étude sur les droits de l'homme</p>		
		<p>Indicateur 1.4.2 : Part des actions du Plan d'action national en faveur des droits de l'homme (2017-2021) mises en œuvre</p>	<p>Gouvernement Bureau de défense des droits Conseil pour l'égalité</p>	
		<p>Niveau de référence (2016) : 0 %</p>	<p>HCDH</p>	
		<p>Niveau cible : 50 %</p>	<p>FNUAP</p>	
		<p>Moyens de vérification : Rapports nationaux</p>	<p>UNICEF</p>	
			<p>ONU-Femmes</p>	

Indicateur(s) de réalisation, niveau(x) de référence et niveau(x) cible(s)	Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)
		<p>Indicateur 1.4.3 : Niveau d'intégration des mesures tenant compte de l'égalité des sexes dans la gestion des ressources humaines de la police et part des femmes dans la police</p> <p>Niveau de référence : Absence de normalisation et indifférence à la problématique hommes-femmes, 14 % des membres de la police sont des femmes.</p> <p>Niveau cible : Évaluation et promotion tenant compte de l'égalité des sexes et normalisées, avec sélection fondée sur le mérite; 17 % des membres de la police sont des femmes.</p> <p>Moyens de vérification : Rapports du Ministère de l'intérieur</p>	<p>Donateurs</p> <p>Société civile</p>	
<p>Priorité nationale 1 : Adaptation du système éducatif aux besoins du marché du travail en vue d'améliorer la productivité et de favoriser l'emploi dans le pays.</p> <p>Objectifs de développement durable 1, 8, 10 et 11</p>				
<p>Réalisation 2 énoncée dans le PNUAD : La population de la République de Moldova, en particulier ses membres les plus vulnérables, a accès à des perspectives d'amélioration des moyens de subsistance, de travail décent et d'emploi productif dégagées par un croissance économique durable, partagée et équitable.</p>				
<p>Réalisation correspondante du plan stratégique : La croissance et le développement sont partagés et durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus.</p>				
<p>Indicateur : Taux d'emploi par sexe, âge et statut urbain/rural</p> <p>Niveau de référence (2015) :</p> <p>Total : 40,3 %</p> <p>Urbain : 42 %; Rural : 38,9 %</p> <p>Femmes : 38,4 % (urbain 39,5 %; rural : 37,5 %)</p> <p>Hommes : 42,3 % (urbain 44,9 %; rural : 40,4 %)</p> <p>Par âge : 15-24 ans : 18,2 %; 25-34 ans : 45 %; 35-44 ans : 58,6 %; 45-54 ans : 60,6 %; 55-64 ans : 41,4 %</p>	<p>Matrice du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources</p> <p>Rapports annuels du Gouvernement et du PNUD</p> <p>Rapport sur le développement humain</p> <p>Rapport Doing Business de la Banque mondiale</p>	<p>PRODUIT 2.1 : Les institutions publiques et les entités privées sont mieux en mesure de concevoir et mettre en œuvre des politiques novatrices favorisant la croissance économique résiliente et partagée.</p> <p>Indicateur 2.1.1 : Mesure dans laquelle des politiques, systèmes ou mesures institutionnelles sont mis en place aux niveaux national et infranational pour créer et renforcer l'emploi et les moyens de subsistance²³.</p> <p>Niveau de référence (2016) : 2 (très partiellement)</p> <p>Cible : 3 (partiellement)</p> <p>Moyens de vérification : Documents d'orientation nationaux, rapports du PNUD</p>	<p>Ministère de l'économie</p> <p>Ministère du travail, de la protection sociale et de la famille</p> <p>Ministère de l'éducation</p> <p>Agence nationale pour l'emploi</p> <p>OIT, OIM</p> <p>Autorités régionales et locales</p> <p>UE</p> <p>Suède</p> <p>Secteur privé</p> <p>Chambres de commerce</p>	<p>Ressources ordinaires : 1 000 000</p> <hr/> <p>Autres : 32 857 000</p>

²³ Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 1.1.2.

<i>Indicateur(s) de réalisation, niveau(x) de référence et niveau(x) cible(s)</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)</i>
<p>Niveaux cibles (2022) :</p> <p>Total : 44,1 % ; Urbain : 46,0 % ; Rural : 42,6 %</p> <p>Femmes : 42,6 % (urbain 43,8 % ; rural : 41,6 %)</p> <p>Hommes : 45,6 % (urbain 48,4 % ; rural : 43,6 %)</p> <p>Par âge : 15-24 ans : 19,9 % ; 25-34 ans : 49,2 % ; 35-44 ans : 64,1 % ; 45-54 ans : 66,3 % ; 55-64 ans : 45,3 %</p> <p>Indice mondial de compétitivité</p> <p>Niveau de référence (2015) : 4,0</p> <p>Niveau cible (2022) : 4,04</p>	<p>Rapports du Gouvernement et du PNUD</p>	<p>Indicateur 2.1.2 : Nombre d'entreprises qui bénéficient de l'amélioration de l'appui consultatif des entreprises et part de celles qui sont dirigées par des femmes, des jeunes ou des personnes issues des groupes minoritaires</p> <p>Niveau de référence (2016) : 0</p> <p>Niveau cible : 300, au moins 30 % d'entreprises dirigées par des femmes, 30 % par des jeunes, 15 % par des personnes issues des groupes minoritaires</p> <p>Moyens de vérification : Rapports du PNUD et des Chambres de commerce</p> <p>Niveau de référence (2016) : 0</p> <p>Niveau cible : 150 (dont 50 dans le district autonome de Gagaouzie et au-delà de la fracture du conflit)</p> <p>Moyens de vérification : Rapports du PNUD</p> <p>PRODUIT 2.2 : Les femmes, les jeunes et les personnes originaires de régions dotées d'un statut spécial bénéficient d'une amélioration des compétences, d'un accès aux ressources et d'emplois et de moyens de subsistance durables.</p> <p>Indicateur 2.2.1 : Nombre de personnes supplémentaires bénéficiant de moyens de subsistance renforcés²⁴, y compris part de femmes, de jeunes, de personnes issues des minorités</p> <p>Niveau de référence (2016) : Total – 258 509, dont 51 % de femmes; pourcentage de jeunes, de personnes issues des minorités et de personnes originaires de régions dotées d'un statut spécial n.d.</p>		
<p>Indicateur : Proportion de jeunes, âgés de 15 à 29 ans, non scolarisés et sans emploi ni formation</p> <p>Niveau de référence (2015) : Total : 29,3 %</p> <p>Hommes : 23,6 % ; Femmes : 35,2 %</p> <p>Urbain : 26,6 % ; rural : 31,4 %</p> <p>Niveaux cibles (2022) : Total : 26,8 % ;</p> <p>Hommes : 21,5 % ; Femmes : 32 %</p> <p>Urbain : 24,5 % ; rural : 29 %</p>				

²⁴ Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 1.1.1.B

Indicateur(s) de réalisation, niveau(x) de référence et niveau(x) cible(s)	Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)
<p>Indicateur : Indice de privation dans les secteurs restreints, calculé en utilisant la moyenne des classements de l'indice pour les populations du 1^{er} quintile, par région et par composante de l'indice (économie, environnement, infrastructure)</p> <p>Niveaux de référence (2014) :</p> <p>Total indice</p> <p>Nord : 85, Centre : 82, Sud : 105; Gagaouzie : 140, Chisinau : n.d.</p> <p>Privation économique</p> <p>Nord : 105, Centre : 76, Sud : 103; Gagaouzie : 68, Chisinau : 101</p>	Rapports du Gouvernement et du PNUD	<p>Niveaux cibles : Total – 500 000; 51 % de femmes; 30 % de jeunes, 20 % de personnes issues des minorités, dont des personnes originaires de régions dotées d'un statut spécial</p> <p>Moyens de vérification : Rapports du PNUD</p> <p>Indicateur 2.2.2 : Nombre de nouveaux emplois créés avec l'appui du PNUD²⁵, y compris part de femmes, de jeunes, de personnes issues des minorités</p> <p>Niveaux de référence (2016) : Total – 1 065; Femmes – 359; pourcentage de jeunes, de personnes issues des minorités et de personnes originaires de régions dotées d'un statut spécial n.d.</p> <p>Niveaux cibles : Total – 2 000; Femmes – 759; 30 % de jeunes, 20 % de personnes issues des minorités, dont des personnes originaires de régions dotées d'un statut spécial</p> <p>Moyens de vérification : Rapports du PNUD, Ministère de l'économie</p> <p>PRODUIT 2.3. Amélioration des services publics locaux et modernisation des infrastructures pour améliorer l'accessibilité et stimuler un développement économique local résilient, y compris dans les régions dotées d'un statut spécial, au-delà de la fracture du conflit</p> <p>Indicateur 2.3.1 : Nombre de personnes bénéficiant de l'amélioration des services publics locaux et d'une infrastructure résiliente modernisée, y compris la part de femmes, de jeunes, de personnes handicapées et de personnes vivant dans des régions à statut spécial</p>	Chancellerie d'État Ministère du développement régional et de la construction Ministère de l'environnement UE Gouvernement suisse Autorités régionales et locales Secteur privé Organisations de la société civile	

²⁵ Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources A 1.1.1.

Indicateur(s) de réalisation, niveau(x) de référence et niveau(x) cible(s)	Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)
<p>Privation environnementale</p> <p>Nord : 102, Centre : 74, Sud : 81; Gagaouzie : 101, Chisinau : n.d.</p>		<p>Niveau de référence (2016) : 216 000 (femmes, jeunes, personnes handicapées, personnes issues des minorités, personnes originaires de régions dotées d'un statut spécial n.d.)</p>		
<p>Privation d'infrastructures</p> <p>Nord : 77, Centre : 91, Sud : 99; district autonome de Gagaouzie : n.d., Chisinau : n.d.</p>		<p>Niveau cible : 350 000 (dont au moins 40 % de femmes, 30 % de jeunes, 5 % de personnes handicapées et 10 % de personnes issues des minorités, 20 % comprenant des personnes originaires de régions dotées d'un statut spécial)</p>		
<p>Niveaux cibles (2022) :</p> <p>La moyenne des classements des communautés les plus pauvres (1^{er} quintile), par région, doit approcher 85 % (= moyenne des classements de l'indice pour le 1^{er} quintile)</p>		<p>Moyens de vérification : Rapports annuels du PNUD</p> <p>Indicateur 2.3.2 : Niveau de capacité des autorités locales et autres prestataires de services en matière de planification, de budgétisation et de suivi de la prestation des services de base²⁶</p>		
		<p>Niveau de référence : 3 (capacité partielle)</p> <p>Niveau cible : 4 (capacité largement en place)</p>		
		<p>Moyens de vérification : Rapports annuels du PNUD, rapports du Gouvernement</p> <p>Indicateur 2.3.3 : Nombre de nouveaux emplois²⁷, par sexe, créés par les entreprises locales grâce à l'amélioration des services publics locaux et la modernisation des infrastructures résilientes</p>		
		<p>Niveau de référence (2016) : 0</p> <p>Niveaux cibles : Total – 700; Femmes – 250; Hommes – 450</p>		
		<p>Moyens de vérification : Rapports du PNUD et des collectivités territoriales</p>		

²⁶ Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 3.2.2.

²⁷ À établir sur la base des rapports nationaux susceptibles d'apporter une preuve crédible de la corrélation entre l'amélioration des services disponibles localement et la création d'emplois.

Indicateur(s) de réalisation, niveau(x) de référence et niveau(x) cible(s)	Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)
Priorité nationale 5 : Réduire la consommation d'énergie par l'accroissement de l'efficacité énergétique et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables.				
Liée aux objectifs de développement durable 7, 11, 12, 13 et 15				
Réalisation 3 énoncée dans le PNUAD : La population de la République de Moldova, en particulier ses membres les plus vulnérables, bénéficie d'une amélioration de la gouvernance environnementale, de la sécurité énergétique et de la gestion durable des ressources naturelles et d'un développement résilient face aux changements climatiques et aux catastrophes.				
Réalisation correspondante du plan stratégique : La croissance et le développement sont partagés et durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus.				
<p>Indicateur : Pourcentage de diminution des émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>Niveau de référence (2013) : 8,4 Mt/an d'équivalent CO₂</p> <p>Niveau cible : 20 points de pourcentage</p> <p>Indicateur : Part d'énergie renouvelable dans la consommation finale brute d'énergie</p> <p>Niveau de référence (2016) : 14,2 %</p> <p>Niveau cible (2022) : 17 %</p>	<p>Contribution prévue déterminée au niveau national par la République de Moldova</p> <p>Rapport national biennal actualisé</p> <p>Bilan énergétique</p>	<p>PRODUIT 3.1 : Utilisation accrue des énergies renouvelables et efficacité énergétique de pointe</p> <p>Indicateur 3.1.1 : Nombre de bâtiments publics et résidentiels ayant fait l'objet d'une amélioration des performances énergétiques</p> <p>Niveau de référence (2016) : 0 bâtiment public et 0 bâtiment résidentiel</p> <p>Niveau cible : 15 bâtiments publics et 15 bâtiments résidentiels</p> <p>Moyens de vérification : Rapports annuels de l'Agence de l'efficacité énergétique</p> <p>Indicateur 3.1.2 : Nombre total de personnes bénéficiant d'un meilleur accès à une énergie renouvelable (dans les institutions publiques et les foyers)/Part des ménages dirigés par une femme qui bénéficient de l'amélioration de l'accès à l'énergie renouvelable²⁸</p> <p>Niveau de référence (2016) : 156 899/20 %</p> <p>Niveau cible : 192 773/27 %</p> <p>Moyens de vérification : Rapports de l'Agence de l'efficacité énergétique</p>	<p>Agence de l'efficacité énergétique</p> <p>Ministère de l'environnement</p> <p>Ministère du développement régional et de la construction</p> <p>Office national du changement climatique</p> <p>UE</p> <p>Fonds vert pour le climat</p> <p>Ministère de l'éducation</p> <p>Secteur privé</p> <p>Instituts de recherche</p> <p>Municipalités</p>	<p>Ressources ordinaires : 854 000</p> <hr/> <p>Autres : 40 500 000</p>
<p>Indicateur : Pôles centralisés de collecte et de traitement des déchets dangereux créés pour permettre aux institutions publiques de se conformer aux normes internationales sur l'élimination des déchets dangereux</p>	<p>Rapports du Ministère de l'environnement</p>	<p>PRODUIT 3.2 : Amélioration des capacités nationales pour la gestion écologiquement rationnelle des écosystèmes, des déchets et des produits chimiques</p>	<p>Ministère de l'environnement</p> <p>Ministère de la santé</p> <p>Ministère du développement régional et de la construction</p>	

²⁸ Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 1.5.2, total cumulé depuis 2011.

<i>Indicateur(s) de réalisation, niveau(x) de référence et niveau(x) cible(s)</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)</i>
<p>Niveau de référence (2016) : Il n'existe aucun pôle centralisé de collecte et de traitement des déchets dangereux.</p> <p>Niveau cible (2022) : Au moins un centre de gestion des déchets dangereux créé et rendu opérationnel</p> <p>Indicateur : Nombre de personnes vivant en zone rurale bénéficiant de pratiques écologiquement viables de gestion des ressources naturelles, par sexe</p> <p>Niveaux de référence (2015) : Total : 23 559 Hommes : 11 350; femmes : 12 209</p> <p>Niveaux cibles (2022) : Total : 30 000 Hommes : 14 430; femmes : 15 570</p>	<p>Rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour l'environnement, rapports locaux</p>	<p>Indicateur 3.2.1 : Nombre d'hectares de terres gérées de manière durable par le biais de plans d'aménagement du territoire et de plans d'urbanisation tenant compte des questions liées à la biodiversité</p> <p>Niveau de référence (2015) : 0</p> <p>Niveau cible : 200 000</p> <p>Moyens de vérification : Rapports annuels au niveau des districts</p> <p>Indicateur 3.2.2 : Proportion de pâturages et de terres forestières communautaires gérés de manière durable dans les districts de Soroca et Stefan Voda/Proportion de femmes dont le revenu a augmenté grâce au rétablissement des pâturages et des forêts communautaires</p> <p>Niveaux de référence : 0 % de pâturages; 0 % de forêts/Aucune femme et aucun homme</p> <p>Niveaux cibles : Pâturages : 13 % (2 483 hectares)/54 %; Forêts : 11 % (768 hectares)/258 femmes, 219 hommes</p> <p>Moyens de vérification : Rapports au niveau des districts</p> <p>Indicateur 3.2.3 : Pôles centralisés de collecte et de traitement des déchets dangereux créés conformément aux normes internationales sur l'élimination des déchets dangereux</p> <p>Niveau de référence (2016) : Aucun centre moderne de gestion des déchets</p> <p>Niveau cible (2022) : Au moins un centre de gestion des déchets dangereux créé et rendu opérationnel</p> <p>Moyens de vérification : Rapports du Ministère de l'environnement</p>	<p>Ministère de l'agriculture et de l'industrie alimentaire Agence des forêts Associations d'agriculteurs, autorités locales, institutions médicales, secteur privé, milieu universitaire</p>	

<i>Indicateur(s) de réalisation, niveau(x) de référence et niveau(x) cible(s)</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)</i>
<p>Indicateur : Proportion de districts qui mettent en œuvre des pratiques résilientes face aux changements climatiques</p> <p>Niveau de référence (2016) : 18 % (sur 33 districts)</p> <p>Niveau cible (2022) : 27 %</p>	<p>Rapport d'étape du PNUAD</p> <p>Rapport d'étape du descriptif de programme de pays</p>	<p>PRODUIT 3.3 : Les administrations nationales et infranationales ont renforcé les moyens dont elles disposent pour intégrer la résilience face aux changements climatiques et aux catastrophes dans les plans de développement et les pratiques visant à réduire la vulnérabilité de la population.</p> <p>Indicateur 3.3.1 : Nombre de nouveaux plans d'adaptation et d'évaluation des besoins en matière de lutte contre les changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe²⁹, y compris nombre de ces plans qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes</p> <p>Niveau de référence (2016) : 18 (12 plans de réduction des risques de catastrophe et 6 plans d'adaptation aux changements climatiques), dont 7 tiennent compte de la problématique hommes-femmes</p> <p>Niveau cible : 28 (15 plans de réduction des risques de catastrophe et 13 plans d'adaptation aux changements climatiques), tenant tous compte de la problématique hommes-femmes</p> <p>Moyens de vérification : Rapports du PNUD</p>	<p>Service de la protection civile et des situations d'urgence</p> <p>Ministère de l'environnement</p> <p>Ministère des finances</p> <p>Ministère de l'agriculture et de l'industrie alimentaire</p> <p>Chancellerie d'État</p> <p>Ministère de l'économie</p> <p>Ministère du développement régional et de la construction</p> <p>Ministère de la santé</p> <p>Ministère des transports</p> <p>Service hydrométéorologique national</p> <p>Autorités locales, ONG, associations de femmes, instituts de recherche</p>	
<p>Indicateur : Mesure dans laquelle le financement spécial de l'action climatique est accessible par la République de Moldova.</p> <p>Niveau de référence (2016) : 0 (aucune intervention financée par le Fonds pour l'adaptation ou le Fonds vert pour le climat)</p> <p>Niveau cible : Au moins un projet approuvé et financé par chacun des deux fonds (2022)</p>	<p>Rapports du Ministère de l'environnement</p>	<p>Indicateur 3.3.2. : Nombre d'habitants des zones rurales bénéficiant de mesures d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe, y compris proportion de femmes et de personnes issues des minorités</p> <p>Niveau de référence (2016) : 4 596 personnes (femmes n.d.)</p> <p>Niveau cible : 10 000 (53 % de femmes, 10 % de personnes issues des minorités)</p> <p>Moyens de vérification : Rapports du PNUD</p>		

²⁹ Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 5.2.1.

<i>Indicateur(s) de réalisation, niveau(x) de référence et niveau(x) cible(s)</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)</i>
		<p>Indicateur 3.3.3 : Présence d'un système institutionnel visant à catalyser les investissements dans le développement urbain vert à faible intensité de carbone et résilient</p> <p>Niveau de référence (2016) : Pas de système opérationnellement et financièrement viable en place</p> <p>Niveau cible : Laboratoire « ville verte » créé et au moins cinq projets de démonstration</p> <p>Moyens de vérification : Rapports du PNUD</p>		